Publié le 29 septembre 2017 par **Thomas Caveng**, Traducteur Juridique / Responsable Communication

t.caveng@soulier-avocats.com

Tél. : + 33 (0)4 72 82 20 80

Lire cet article en ligne

Conférence : « Les grands témoins du droit »

André Soulier a participé comme invité d'honneur au lancement du cycle de conférences « Les grands témoins du droit » qui s'est déroulé le 19 septembre dernier à l'initiative de l'Université Jean-Moulin Lyon 3.

André Soulier est ainsi revenu sur ses années universitaires, sa carrière professionnelle, ses souvenirs de procès ou d'affaires qui l'ont marqué, et les leçons que les étudiants en droit peuvent en tirer pour imaginer leur propre avenir.

Plus d'information sur le cycle de conférence « Les grands témoins du droit »

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés

Soulier Avocats est un cabinet d'avocats pluridisciplinaire proposant aux différents acteurs du monde industriel, économique et financier une offre de services juridiques complète et intégrée.

Nous assistons nos clients français et étrangers sur l'ensemble des questions juridiques et fiscales susceptibles de se poser à eux tant dans le cadre de leurs activités quotidiennes qu'à l'occasion d'opérations exceptionnelles et de décisions stratégiques.

Chacun de nos clients bénéficie d'un service personnalisé adapté à ses besoins, quels que soient sa taille, sa nationalité et son secteur d'activité.

Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter notre site internet : www.soulier-avocats.com.

Le présent document est fourni exclusivement à titre informatif et ne saurait constituer ou être interprété comme un acte de conseil juridique. Le destinataire est seul responsable de l'utilisation qui pourrait être faite des informations qu'il contient.

© 2025 - **SOULIER Avocats** Tous droits réservés